

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-087

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande Mr et Mme LADEYN Mickael 20, rue de Bergues à Wormhout afin d'effectuer une livraison de bois à son domicile,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur deux emplacements face au 20, rue de Bergues, et ce, le **samedi 25 mai 2024 de 7h à 19h.**

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire sera mise en place.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 16/05/2024

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 16/05/2024
Le Maire,
David CALCOEN



Pour le Maire,
l' Adjoint délégué
Florence DEHONDT

Pour le Maire,
l' Adjoint délégué
Florence DEHONDT